



BADMINTON - BASKET BALL - ESCALADE - FOOTBALL
JUDO - TENNIS - TENNIS DE TABLE - VOLLEY BALL
ASSOCIATION AGRÉE FONDÉE EN 1935
SIRET : 428 139 711 00017
NAF : 9312Z
SIÈGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE :
CPS 10 - 21 RUE DE NANCY - 75010 PARIS
Site Internet & Contacts : www.cps10.fr

Réunion du Bureau CPSX le 5 décembre 2014 à 12h30.

Présents : Michel Fuchs, Rémi Doucet, Jean-Marc Branchet, Hugo Jacquin, Gabrielle Chelkovski
Excusé : Julien Bieganski

Compte-rendu rédigé par Gabrielle. Lieu : locaux de la FSGT (35 avenue de Flandres 75019)

3 points principaux sont à l'ordre du jour : le poste de Yann, les 80 ans du club et l'organisation du prochain comité directeur.

- **Le poste de Yann : la question de la création d'un poste de salarié animateur sportif à temps complet :**

Michel rappelle la situation actuelle de Yann : actuellement, Yann travaille pour le club en qualité d'apprenti animateur sportif, il effectue plusieurs heures par semaine d'animation sur des créneaux (notamment avec les jeunes en foot en salle, basket et tennis de table, et gym senior, mais pas l'escalade ni le badminton), tout en étant en formation le reste du temps. Lorsqu'il travaille au CPS, il est toujours accompagné par Thomas Olsen, un membre du club qui l'encadre et le forme sur ces différents sports. Toutefois, cela représente une contrainte importante pour Thomas Olsen, car il doit toujours être présent sur les créneaux avec Yann, or il souhaiterait diminuer son intervention. Actuellement, le coût que représente Yann pour le club est de 934 € par mois, et Thomas Olsen est indemnisé à hauteur de 270 € par mois.

Yann arrivant à la fin de son apprentissage fin juin 2015, la question qui se pose est de l'embaucher, à temps complet, à compter de juillet 2015, en qualité de salarié. Sa formation est multisports : il sera en mesure de travailler avec tous types de publics pour tous types de sport (NB : à vérifier cependant pour l'escalade : il est possible que pour des raisons de sécurité, il faille une formation complémentaire). Thomas Olsen serait d'accord pour continuer à l'accompagner pendant encore un an, notamment pour la formation auprès du public handicapé, puis ensuite le laisser en autonomie.

Les éléments à prendre en compte pour cette décision :

- **Le financement de ce poste** : il est possible de faire un dossier pour obtenir des subventions de la Région de type Emploi-tremplin, ce qui représenterait une subvention de 15.000 € par an pendant 3 ans. Avec cette subvention, il resterait à la charge du club environ 15.000 euros par an, soit un peu plus que le coût actuel qui est de 934 € mensuels. Cependant, les finances du club actuelles le permettent.

Après 3 ans, cette aide devient dégressive (12 000, 10 000 et 8000€). Il faut néanmoins se décider vite, car le délai pour déposer le dossier de demande de subvention expire le 17 décembre 2014, et il faut monter le dossier avant cette date, ce qui représente environ une journée de travail pour le Bureau (Michel est d'accord pour s'en occuper, avec l'aide de Jean-Marc). En cas de rejet de la demande de subvention, il faudra aviser sur la question d'un financement exclusif par le club. Quoi qu'il en soit, demander la subvention n'engage pas le club, qui pourra toujours décider par la suite de ne pas poursuivre sa collaboration avec Yann.

Il ne faut pas oublier non plus que la présence de Yann génère pour le club une source de revenus, puisque cela engendre des inscriptions, et donc des cotisations.

- Les besoins du club : le club est assez demandeur d'animateurs sportifs, notamment le badminton. Il faudra trouver des créneaux pour occuper Yann à temps plein, car souvent les horaires des créneaux sont en soirée et le week-end. Yann pourrait aussi avoir à faire un peu d'administratif en journée, par exemple inscription de jeunes en tournoi, gestion des inscriptions. En soit, il semble tout à fait faisable de trouver de quoi remplir un temps plein.
- La personnalité de Yann : dès le début, Yann a semblé très motivé à l'idée de travailler pour le CPSX, il a écrit à plusieurs reprises au club (Daniel Rolland) pour faire effectuer une formation en contrat apprentissage au CPSX, et c'est en raison de sa motivation qu'il a été décidé de le prendre. Les retours sur son travail sont bons, ce qui s'observe notamment avec la réinscription des enfants. Le petit point négatif est que Yann n'est pas très à l'aise avec les questions administratives (gestion des chèques de cotisations par exemple), et si jamais il est embauché, il faudra insister sur l'importance de ces tâches.

Le bureau décide qu'étant donné que le Comité directeur sera réuni le 10 décembre prochain - soit avant la date limite pour le dépôt du dossier, qui est le 17 décembre -, cette décision sera soumise au vote lors du Comité Directeur.

- **Les 80 ans du club :**

En 2015, le club fête ses 80 ans, et il est discuté de la façon de marquer cet événement. Ceci pourrait prendre la forme d'une journée dans un gymnase où la plupart des sports du CPSX seraient représentés (par exemple le gymnase Marie Paradis, qui a l'avantage d'avoir un mur d'escalade), avec également un buffet/soirée à imaginer. Il pourrait aussi être envisagé de faire une exposition pour présenter l'histoire du CPSX, ainsi qu'un reportage vidéo, en interviewant notamment les membres anciens du club. Ce film pourra ensuite être posté sur le site internet du club. Il faudrait aussi profiter de cette occasion pour inviter des personnes de la Mairie afin de montrer l'implantation du club.

- **Le comité directeur (CD) :**

Le bureau décide, au regard des réponses sur le doodle, que le prochain comité directeur sera réuni le 10 décembre 2014. A cette occasion, le bureau présentera le rôle de chacun de ses membres, puis demandera aux membres du comité directeur comment ils envisagent de contribuer au fonctionnement du club.

Il faudrait notamment des volontaires pour participer à l'organisation de la fête des 80 ans: il faut par exemple trouver un vidéaste pour faire le film du CPSX.

Par ailleurs, Pierre Tegelbeckers (section badminton) avait émis le souhait par courriel à Michel de se présenter pour être membre du comité directeur mais il était absent lors de l'AG. Michel a oublié de le mentionner lors de l'AG. Faut-il l'intégrer au CD alors qu'il n'a pas été formellement élu par l'AG? Cette question sera soumise au CD lors de la réunion du 10 décembre 2014.

- **Le site internet du CPSX :**

La question du changement du fonctionnement du site global du CPSX se pose, c'est-à-dire passer du système HTML vers le système CMS, de façon à ce qu'on puisse plus facilement modifier le site sans avoir à coder en HTML. Rémi explique que la création d'un site via CMS peut être très simple et rapide. Du coup, il pourrait également être envisagé d'unifier quelque peu les sites des différentes sections, car à ce jour, les sites des sections sont très différents les uns des autres, et certaines sections n'ont pas de site.

- **Questions diverses :**

Michel va adresser à la Préfecture les nouveaux statuts du CPSX. Il est également envisagé de faire des adresses courriels pour chaque membre du bureau. Sur ce point, il semble préférable de faire des adresses génériques plutôt que nominatives (par ex : président@cpsx.fr), de façon à ce que ce cela ne soit pas attaché à une personne en particulier.

Pour Noël, il y a quelques initiatives selon les sections : par exemple en foot, Yann encadre une sortie à un match du PSG avec les parents et les enfants. Au judo, il y aura un goûter de Noël. Au badminton, la section compétition fait une petite soirée de Noël.